

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 mars 2012, s'est réuni le 2 avril à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Aménagement de l'esplanade – attribution des marchés de travaux
- 2 – Participation des communes de domicile pour les enfants scolarisés sur St-Quentin sur Isère – modification du montant
- 3 – AEP du Moulin – demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau
- 4 – Cession de la parcelle AX 129 d'une contenance de 415 m²

Rapports des commissions, Informations diverses.

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Alain BAUDINO, Florence CHATELAIN, Georges EMINET Joël FAIDIDE, Cristina GIRY, René GUICHARDON, Jean Luc GUIMET, Jean-Marie KASPERSKI, Jean-Paul REY, Joëlle SALINGUE, Frédérique SANTOS-COTTIN

ABSENTE :

Elisabeth ROUX (procuration à Joëlle SALINGUE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX

Lecture est donnée du compte-rendu du conseil municipal du janvier 2012. Il n'appelle aucune observation.

1 - Aménagement de l'esplanade : attribution des marchés de travaux

La commission de la salle socio culturelle s'est réunie le jeudi 29 mars 2012 pour prendre connaissance de l'étude faite par SOGREAH des offres de prix pour l'aménagement de l'esplanade. Monsieur le Maire rappelle que le prix intervient pour 40 % et que l'aspect technique compte pour 60 %.

Les lots sont proposés à :

Lot	Objet	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
1	Démolition	PORTLOC	29 900.00 €	35 760.40 €
2	Terrassements et réseaux humides	SCREG/MANDIER	125 449.50 €	150 037.60 €
3	Réseaux secs et éclairage	SOBECA	75 970.50 €	90860.72 €
5	Enrobés et bordures	SCREG	78 193.20 € (y compris option 1)	93 519.07 € (y compris option 1)
6	Sols béton et mobilier	SPORTS ET PAYSAGES	63 780.00 €	76 280.88 €
7	Espaces verts	ISS	63 397.00 €	75 822.81 €

Cette attribution est soumise au vote du conseil municipal qui approuve le classement du bureau d'études (14 voix pour et une contre)

2 - Participation des communes de domicile pour les enfants scolarisés sur St Quentin sur Isère - modification du montant -

M. Le Maire rappelle aux membres présents la délibération du 25 novembre 2011 fixant la participation des communes de résidence d'enfants scolarisés à St-Quentin à 100 € Cette somme représentait les 70 € de fournitures par enfant, ainsi que les 30 € versés sous forme de subvention au Sou des Ecdes. Monsieur le Maire propose d'organiser différemment les choses en fixant à 70 € la participation des communes, les 30€ complémentaires étant versés directement au Soudes Ecoles.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de FIXER à 70 € par enfant et par année scolaire le montant de la participation des communes de domicile pour les enfants scolarisés dans les écoles de St-Quentin sur Isère.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°251111-52 du 25/11/2011.

3 - AEP du Moulin - demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau

Camille ANDRÉ explique les travaux : maillage du réseau entre la descente route de Montaud et la rue du Vercors, conduites actuelles de faible diamètre, absence de poteau d'incendie. Coût global de l'opération : 108 000 € ht.

Georges EMINET demande de prendre des renseignements pour voir si au niveau du contrat rivières il peut y avoir aussi des subventions.

4 - Cession de la parcelle AX 129 d'une contenance de 415 m²

Cette parcelle se situe entre l'HLM et le lotissement Beauregard. Les services techniques viennent de couper les pins qui étaient le refuge de chenilles processionnelles. M. et Mme ROLAND souhaitent acquérir cette parcelle. Le conseil n'est pas opposé à cette cession, mais souhaite connaître les intentions du futur propriétaire avant de valider l'opération.

Informations diverses :

Merlon de Fontbesset :

Le projet de RTM a été revu et permet de gagner une dizaine de mètres de terrain pour la famille GIORDANO.

Coût : 300 000 € HT - subvention loi Barnier 40 % ,à la dernière conférence du Conseil Général Jean-Pierre FAURE a peut-être pu obtenir 60 000 €. La Préfecture accordera une DETR sur la voirie.

Les sondages géotechniques seront faits le 12 avril (Alain BAUDINO met son tractopelle à disposition de la commune et PORTLOC délègue le chauffeur).

Ensuite les appels d'offres pourront être lancés.

P.L.U. : Les réunions avec le Cabinet EPODE se poursuivent.

Jean-Pierre FAURE nous fait part de la demande des services de la Gendarmerie pour venir s'installer dans notre commune. (24 logements + les bâtiments administratifs). Le conseil municipal est favorable à cette implantation sous réserve d'en connaître le montage financier.

Demande de déclassement d'un chemin communal :

Madame GROBET souhaiterait que le chemin communal qui borde sa maison soit déclassé pour favoriser la vente de son bien. L'ensemble du conseil municipal n'est pas favorable à cette demande car ce chemin est le seul accès existant au ruisseau du Martinet.

Travaux divers :

Le busage du fossé de Fontbesset a été réalisé pour sécuriser la voirie sur laquelle circule notamment le car scolaire.

Les travaux du mur du cimetière, du rejointage des murs du village et du pont du ruisseau du canard ont été commencés.

L'enfouissement de la ligne moyenne tension du village, (suppression du transformateur Daclin et pose d'un nouveau dans les jardins communaux) devrait commencer fin avril.

Urbanisme :

La prochaine réunion de la commission est programmée pour le 16 avril, seuls 2 dossiers de permis de construire à instruire depuis le début de l'année.

Joël FAIDIDE nous fait part des nombreuses modifications intervenues au niveau du calcul des taxes et des démarches d'urbanisme. Des informations seront transmises par le prochain journal communal.

Personnel communal :

Jean-Pierre FAURE annonce qu'une procédure de licenciement à l'encontre d'un personnel communal est envisagée.

Environnement :

La commission environnement a accompagné les enfants de CM1 à la source Gauchon le vendredi 23 mars. Le long du parcours, les déchets des bords de route ont été ramassés.

Le nettoyage de printemps a eu lieu le lendemain. Les déchets collectés par la trentaine de courageux présents (même des enfants avec leurs parents) ont tout de même remplis trois bennes de camion !

CCVI :

CLECT :

Georges EMINET nous informe des conclusions de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) chargée de déterminer les charges à transférer pour permettre le calcul des compensations par la CCV.

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres de la CLECT. Il sera soumis à l'approbation de chaque commune, avant d'être transmis à la CCV.

Une enquête publique du SCOT sur le Document d'Aménagement Commercial (DAC) se déroulera aux heures d'ouverture de la CCVI du 4 mai 2012 au 4 juillet 2012.

Les ordures ménagères : Une augmentation importante de la redevance des ordures ménagères est inéluctable.

La CCVI cherche des solutions de répartition, par exemple selon le nombre de personnes par foyer. Georges EMINET nous rappelle que ce service se doit d'être équilibré : les coûts doivent être couverts par les recettes.

SIVOM : (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)

Le SIVOM du Pays de TULLINS s'est réuni le 20 mars 2012.

Les participations financières de notre commune s'élèvent au total à 21 257.93 € réparties comme suit:

Administration générale : 9 272.09 €

Intervenant EPS (Education Physique et Sportive : 6 500 €

Relais d'assistantes maternelles : 4 202.61 €

Collège Condorcet : 1 283.23 €

La plupart des services proposés par le SIVOM font partie des compétences de la Communauté de Communes de Vinay que nous allons rejoindre. Une consultation des communes qui forment le SIVOM va être faite pour juger de l'opportunité de maintenir ou pas cette structure.

Portage des repas :

Le prix des repas portés à domicile passera à 10.80 € à compter du 1^{er} mai 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45